



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2021

-:-

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt-trois septembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Anne-Laurence DELAULE, Mme Mélanie NOWAK, M. Pascal LESSELINGUE, M. Daniel AUBERT, M. Patrick ANDROLUS, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Catherine GAVRIL, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAVAND, M. Sébastien PANNAMEN, M. Pascal PROVENT, M. Dominique SERVANTON, Mme Sophie HELIE, M. Igor BRAS GUERREIRO, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sophian MOUALHI, Mme Laurence MALFAIT, M. Paul GOHIN, M. Olivier LAFAYE, Mme Nawel HAMLAOUI.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Fatah BENDALI représenté par M. Clément DECROUY
Mme Flora LARUELLE représentée par Mme Anne-Laurence DELAULE
Mme Marine BARDELAY représentée par Mme Laurence MALFAIT
M. Arnaud WUST représenté par M. Sophian MOUALHI
Mme Valérie LUQUET représentée par M. Paul GOHIN
M. Vinh NGUYEN QUANG. représenté par M. Olivier LAFAYE

SECRETAIRE: M. Christophe SKAF

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h48.

1 – INSTALLATION DE MONSIEUR BAKKALIAN JEREMY EN QUALITE DE NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'installation au sein du Conseil Municipal de Monsieur Jeremy BAKKALIAN.

Résultat des votes :

Dont acte

2 – INSTALLATION DE MADAME MALFAIT LAURENCE EN QUALITE DE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'installation au sein du Conseil Municipal de Mme Laurence MALFAIT.

Résultat des votes :

Dont acte

3 – MISE A JOUR DES COMMISSIONS PERMANENTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE que la composition des commissions permanentes est la suivante :

Commission Finances :

- Fernand BERSON
- Patrick ANDROLUS
- Bernard DUPIN
- Daniel PIGEON-ANGELINI
- Michel LARJAUD
- Sébastien PENNAMEN
- Patricia FIFI
- Sophian MOUALHI
- Olivier LAFAYE

Commission Développement durable :

- Clément DECROUY,
- Pascal LESSELINGUE,
- Daniel AUBERT,
- Christophe SKAF,
- Monique CRUSSY,
- Igor BRAS GUERREIRO,
- Marine RENAUVAND
- Valérie LUQUET
- Olivier LAFAYE

Commission Politique de la Ville, Education et Solidarité :

- Françoise SOURD
- Anne-Laurence DELAULE
- Katherine GAVRIL
- Myriam SEDDIKI
- Fatah BENDALI
- Jeremy BAKKALIAN
- Annick TCHIENDA
- Flora LARUELLE
- Laurence MALFAIT
- Nawel HAMLAOUI

Commission Animation :

- Mélanie NOWAK
- Pascal PROVENT
- Karen CHAFFIN
- Sophie HELIE
- Sophie HASQUENOPH
- Dominique SERVANTON
- Catherine SEBBAGH
- Paul GOHIN
- Nawel HAMLAOUI

4 – DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PROCEDE à l'élection d'un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles au scrutin majoritaire :

Est proposé :

- Pascal LESSELINGUE
- Laurence MALFAIT

Ville de L'Haÿ-les-Roses
Département du Val-de-Marne

Le résultat suivant est obtenu :

- Pascal LESSELINGUE : 30 VOIX POUR
- Laurence MALFAIT : 9 VOIX POUR

Est donc désigné membre du comité du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

Pascal LESSELINGUE

5 – FISCALITE : MODALITES D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES SEULES CONSTRUCTIONS NEUVES ET ADDITIONS DE CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer le taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, pendant les deux premières années, pour les seules constructions nouvelles, reconstructions ou additions de construction qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'Etat ou des prêts conventionnés, au taux de 40% de la base imposable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

6 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – CREATION SECTEUR D'ACTIVITES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE la création d'un secteur d'activités assujetti à la TVA au sein du budget principal pour le suivi des dépenses et des recettes de la gestion du parking de la Halle des Saveurs à compter du 1^{er} octobre 2021.

AUTORISE à compter de l'exercice 2021 et pendant une durée de 6 ans, la réintégration des subventions d'investissement par le débit du compte 13918 subventions d'investissement et le crédit du compte 777 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat selon le tableau annuel ci-dessous :

Compte	Libellé	Montant
Dépenses		
1391	Subventions d'investissement	
13918	Autres	272,50 €
Recettes		
77	Produits exceptionnels	
777	Quote-part des subventions transférées au compte de résultat	272,50 €

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget primitif 2021 dont les chiffres sont repris dans le document joint détaillé par nature - fonction.

Résultat des votes :

POUR : 33

CONTRE : 6 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

7 – EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT : APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'avenant ci-joint et ses annexes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Délégation de Service Public avec les sociétés GERAUD ET ASSOCIES SAS et les FILS DE MADAME GERAUD SAS.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 6 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

ABSTENTION : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

8 – DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAUX : APPROBATION DE LA TARIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la nouvelle tarification des droits de place des marchés d'approvisionnement communaux par séance, à compter de l'ouverture de la Halle :

La Halle des Saveurs	Le mètre linéaire de façade marchande sur allée principale, transversale ou de passage
Abonnés couverts	3 € HT
Abonnés et non abonnés extérieurs	3,50 € HT

Concernant les abonnés couverts à l'intérieur de la halle des saveurs, un droit d'entrée est mis en place à hauteur de 1 000 € HT par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale, transversale ou de passage à la signature de la convention d'occupation du domaine public.

Petit Robinson	Le mètre linéaire de façade marchande sur allée principale, transversale ou de passage
Abonnés	2,50 € HT
Non abonnés	3 € HT

Redevance d'animation et de publicité :

Par commerçant et par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale, transversale ou de passage	0,20 € HT
---	-----------

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 6 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

ABSTENTION : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

9 – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC CARREFOUR ET L'ASSOCIATION ESPACES POUR LE JARDIN PARTAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention tripartite annexée à la présente délibération.

APPROUVE la convention de gestion entre la commune et l'association Espaces annexée à la présente délibération.

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de 6 300 euros à l'association Espaces.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 – 520 – 6574

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

10 – ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU MAIL DES COQUELICOTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'engager une procédure de déclassement d'une partie du mail des coquelicots en vue de sa cession, à la copropriété de la résidence des coquelicots.

DIT qu'il sera organisé une enquête publique de 15 jours dont les dates et modalités seront fixées par arrêté du maire

Résultat des votes :

POUR : 33

ABSTENTION : 6 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

11 – INFRASTRUCTURES DE TELEPHONIE SUR LE SITE DE L'HOTEL DE VILLE : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE les termes du présent avenant tel qu'il est joint à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public relatif à la mise à disposition de deux emplacements sur le toit de l'hôtel de ville pour y installer des antennes de téléphonie mobile.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

12 – ACQUISITION PAR LE SAF DU 101, RUE DE BICETRE. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de portage foncier ci-annexée relative au bien cadastré H n° 176, situé 101, rue de Bicêtre et d'une contenance de 301 m².

S'ENGAGE à inscrire au budget communal et à verser au SAF 94 :

- le montant de la participation fixée à 10% du prix total d'acquisition du terrain soit 46 000 euros,
- le montant de la liquidation des charges d'intérêts afférentes au portage à hauteur de 50% du montant des intérêts du prêt contracté,
- le montant des impôts fonciers et taxes relatifs au bien visé ci-dessus.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

S'ENGAGE à se porter acquéreur du bien deux mois au moins avant le terme de la présente convention établie pour 8 ans à compter de la signature du 1^{er} acte d'acquisition d'un bien sur le périmètre « Chevilly-Bicêtre » sauf si un opérateur est désigné pour le faire.

DIT que les sommes sont inscrites au budget d'exercice en cours, Chapitre 21 Rubrique 824 Nature 2115 en investissement et Chapitre 011 Rubrique 824 Nature 62878 en fonctionnement.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

13 – MISE EN REFORME D'ENGINS DE VOIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de réformer des engins de voirie dont la liste figure en pièce jointe.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures permettant de procéder à leur vente par une entreprise agréée.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

14 – INSCRIPTION D'UN ITINÉRAIRE (PR DE LA COULEE VERTE BIEVRES-LILAS, DENOMMEE PR45) AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

RAPPELLE l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation du territoire à travers la randonnée ;

DECIDE de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée proposé sur le territoire communal ;

AUTORISE l'inscription du nouvel itinéraire intitulé « PR de la Coulée verte Bièvre-lilas » « PR 45 » ;

S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert du chemin inscrit au PDIPR ;

S'ENGAGE en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé ;

S'ENGAGE à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour le chemin inscrit au PDIPR ;

S'ENGAGE à signer, le cas échéant, une convention de passage avec les propriétaires dont la parcelle est traversée par un chemin inscrit au PDIPR.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

15 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les termes de cette convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires des élèves handicapés

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 011 – 252 – 6247 et les recettes au chapitre 74 – 252 – 7478

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

16 – ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la bibliothèque ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

17 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES TROUP'ADOUR »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les tarifs suivants pour les concerts :

- Tarif unique : 18€

APPROUVE la convention susvisée entre la ville de L'Haÿ-les-Roses et l'Association « Les Troup'Adour » permettant le reversement des recettes du concert du samedi 9 octobre 2021 à 20h à l'Auditorium de l'Espace Culturel Dispan de Floran par la ville de L'Haÿ-les-Roses au profit de cette association.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

DIT que le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 520, nature 6574.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

18 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE que le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
Animateur	4 (+1)	5	Transformation du grade suite au détachement d'un agent et mise en adéquation au grade du candidat retenu sur le poste de Chef de projets informatiques et numériques
Bibliothécaire	2 (-1)	1	
Attaché territorial	25 (+1)	26	Transformation du grade suite à mutation d'un agent et mise en adéquation au grade du candidat retenu sur le poste de Responsable de la gestion administrative du personnel et du pilotage de la masse salariale
Rédacteur	18 (-1)	17	
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0 (+1)	1	Transformation du grade suite à : - Mise en disponibilité d'un agent et mobilité interne d'un autre agent sur le poste d'Assistant à l'espace adulte - Remplacement de
Assistant de conservation	1 (-1)	0	

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

			l'agent ayant eu une mobilité interne, Assistant à l'espace jeunesse, par un candidat possédant le grade d'Assistant de conservation
Adjoint technique	125,45 (+1)	126,45	Transformation du grade suite à une mobilité interne et mise en adéquation au grade du candidat retenu sur le poste d'Ouvrier de maintenance en bâtiment
Agent de maîtrise	14 (-1)	13	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	10 (-1)	9	Suppression du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe d'un poste Responsable du développement RH et remplacement par un grade d'attaché déjà existant au sein du tableau des effectifs pour ce même poste
Brigadier-chef principal de police municipale	5 (+1)	6	Transformation du grade suite à une mutation et mise en adéquation au grade du candidat retenu sur le poste de Policier municipal
Gardien-brigadier de police municipale	11 (-1)	10	

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, articles 64111, 64131, 6331, 6332, 6336, 6451 et 6453.

Résultat des votes :

POUR : 33

ABSTENTION : 6 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

A 22h25, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Publication : 06 OCT. 2021

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN



Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Île-de-France